



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service eau**

Affaire suivie par Arnaud Bidart
UPEPB ArB-LET211091
Tél : 05 59 01 64 18
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 29 juillet 2021

Lettre recommandée avec A/R n° 2C 162 472 1523 7

Monsieur le Gérant,

Suite au courrier du service Eau de la DDTM en date du 5 juillet 2021 et au courrier électronique adressé le même jour et à vos observations du 13 juillet sur le projet d'arrêté de prescriptions spécifiques concernant le curage de la retenue de la centrale hydroélectrique de Berhoko sur la commune de Saint Martin d'Arrossa, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des
territoires et de la mer,
La cheffe du service Eau,

Juliette Friedling

Société INDARRA
29 rue des Grands Meix
88310 CORNIMONT